

Niwimax



niwifi

Niwimax



niwifi

WIMAX - WIFI: UN DÉSASTRE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE ?

WIMAX - WIFI: UN DÉSASTRE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE ?

Ce qui est prouvé:

Le rapport bioInitiative

- 1500 études réalisées par des spécialistes internationaux qui mettent en évidence la multitoxicité des ondes électromagnétiques.
- Que les normes officielles ne protègent en rien la population
- Perte d'étanchéité de la barrière entre sang et cerveau
- Diminution de production de la mélatonine
- Perturbation des régulations membranaires des cellules
- Dommages génétiques



Ce qui est prouvé:

Le rapport bioInitiative

- 1500 études réalisées par des spécialistes internationaux qui mettent en évidence la multitoxicité des ondes électromagnétiques.
- Que les normes officielles ne protègent en rien la population
- Perte d'étanchéité de la barrière entre sang et cerveau
- Diminution de production de la mélatonine
- Perturbation des régulations membranaires des cellules
- Dommages génétiques



DANGERS ATTRIBUES aux antennes-relais et téléphones portables touchant les enfants

DANGERS ATTRIBUES aux antennes-relais et téléphones portables touchant les enfants



Trouble de l'humeur, trouble de la mémorisation, fatigue, dépression et suicide sont les conséquences qui paraissent les moins menaçantes pour la santé.

Trouble de l'humeur, trouble de la mémorisation, fatigue, dépression et suicide sont les conséquences qui paraissent les moins menaçantes pour la santé.

Car les derniers travaux donnent de la consistance aux craintes relatives à l'augmentation de maladies neurodégénératives comme la maladie d'Alzheimer et l'autisme.

Car les derniers travaux donnent de la consistance aux craintes relatives à l'augmentation de maladies neurodégénératives comme la maladie d'Alzheimer et l'autisme.

Apparition de nouvelles maladies et notamment l'électrosensibilité qui touche des personnes qui souffrent d'intolérance aux champs électromagnétiques que le Docteur Dominique Belpomme cancérologue décrit comme « une affection neuropsychologique »

La Suède qui a déjà reconnue cette maladie à pris des dispositions en faveur de ces personnes pour:

« avoir une vie la plus normale possible ».

Apparition de nouvelles maladies et notamment l'électrosensibilité qui touche des personnes qui souffrent d'intolérance aux champs électromagnétiques que le Docteur Dominique Belpomme cancérologue décrit comme « une affection neuropsychologique »

La Suède qui a déjà reconnue cette maladie à pris des dispositions en faveur de ces personnes pour:

« avoir une vie la plus normale possible ».

Les opérateurs de téléphonie mobile ne sont plus assurés par les compagnies de réassurances pour les risques de la téléphonie mobile. Ces assureurs se désengagent vis à vis des opérateurs de téléphonie mobile pour "les dommages de toute nature liés aux champs et ondes électro-

Les opérateurs de téléphonie mobile ne sont plus assurés par les compagnies de réassurances pour les risques de la téléphonie mobile. Ces assureurs se désengagent vis à vis des opérateurs de téléphonie mobile pour "les dommages de toute nature liés aux champs et ondes électro-

On ne les voit nulle part, on ne les sent nulle part, mais elles sont partout !

Bien qu'invisibles et inodores, les ondes électromagnétiques ont envahi notre environnement et plus particulièrement notre habitat. Elles sont générées par les technologies sans fil comme la téléphonie portable (GSM et 3e génération -UMTS), sans fil (le Dect), le Bluetooth, le réseau informatique sans fil (WiFi et Wimax). Cette technologie nécessite l'implantation d'un grand nombre d'antennes-relais.

De nombreuses publications scientifiques, fréquemment avec comités de lectures (c'est à dire corrigées, si nécessaire, par d'autres scientifiques), démontrent depuis quelques années **les effets négatifs des ondes électromagnétiques** artificielles sur la santé humaine, tels que: maux de tête, troubles du sommeil, problèmes cutanés, mais aussi, dans certains cas, perturbation de la barrière sang-cerveau, risque accru de tumeurs du cerveau, modification de l'ADN, etc. Les animaux sont également perturbés par ces technologies.

Ces effets négatifs sont constatés à des seuils d'exposition bien souvent inférieurs à 3 Volts par mètre (V/m), norme européenne transcrite dans le droit français par le Décret n°006- 1278 du 18 octobre 2006 relatif à la compatibilité électromagnétique des équipements électriques et électroniques. Or la France tolère des seuils beaucoup plus élevés pour l'implantation d'antennes-relais ; la législation de notre pays accepte en effet une norme d'exposition de 41 V/m pour les fréquences de 900 Mhz, de 58 V/m pour les fréquences de 1.800 Mhz, c'est à dire pour les fréquences utilisées pour la téléphonie mobile; et de 61 V/m pour les fréquences de 2,100 Mhz (UMTS ou 3e génération de téléphonie mobile), c'est à dire pour les fréquences utilisées pour le WiMax. Ces normes élevées n'ont été basées que sur des recommandations (ICNIRP 1998) qui ne prenaient en compte que les effets thermiques des micro-ondes pour des expositions de 6 minutes; elles sont pourtant utilisées comme référence pour des expositions beaucoup plus longues.

Cette législation privilégie les intérêts économiques mais ne tient pas compte du principe de précaution et de notre droit constitutionnel à la santé et à un environnement sain.

L'inauguration par le conseil général du réseau internet haut débit aura lieu à la scène nationale de Foix
mercredi 14 octobre à 19h.

Nous vous invitons à venir nombreux au rassemblement devant l'Estive, à partir de 18h pour faire entendre notre opposition tant que l'innocuité de ces technologies n'est pas prouvée

collectif.niwimaxniwifi@laposte.net

Blog: <http://www.ariegehautdebit.com/>

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

On ne les voit nulle part, on ne les sent nulle part, mais elles sont partout !

Bien qu'invisibles et inodores, les ondes électromagnétiques ont envahi notre environnement et plus particulièrement notre habitat. Elles sont générées par les technologies sans fil comme la téléphonie portable (GSM et 3e génération -UMTS), sans fil (le Dect), le Bluetooth, le réseau informatique sans fil (WiFi et Wimax). Cette technologie nécessite l'implantation d'un grand nombre d'antennes-relais.

De nombreuses publications scientifiques, fréquemment avec comités de lectures (c'est à dire corrigées, si nécessaire, par d'autres scientifiques), démontrent depuis quelques années **les effets négatifs des ondes électromagnétiques** artificielles sur la santé humaine, tels que: maux de tête, troubles du sommeil, problèmes cutanés, mais aussi, dans certains cas, perturbation de la barrière sang-cerveau, risque accru de tumeurs du cerveau, modification de l'ADN, etc. Les animaux sont également perturbés par ces technologies.

Ces effets négatifs sont constatés à des seuils d'exposition bien souvent inférieurs à 3 Volts par mètre (V/m), norme européenne transcrite dans le droit français par le Décret n°006- 1278 du 18 octobre 2006 relatif à la compatibilité électromagnétique des équipements électriques et électroniques. Or la France tolère des seuils beaucoup plus élevés pour l'implantation d'antennes-relais ; la législation de notre pays accepte en effet une norme d'exposition de 41 V/m pour les fréquences de 900 Mhz, de 58 V/m pour les fréquences de 1.800 Mhz, c'est à dire pour les fréquences utilisées pour la téléphonie mobile; et de 61 V/m pour les fréquences de 2,100 Mhz (UMTS ou 3e génération de téléphonie mobile), c'est à dire pour les fréquences utilisées pour le WiMax. Ces normes élevées n'ont été basées que sur des recommandations (ICNIRP 1998) qui ne prenaient en compte que les effets thermiques des micro-ondes pour des expositions de 6 minutes; elles sont pourtant utilisées comme référence pour des expositions beaucoup plus longues.

Cette législation privilégie les intérêts économiques mais ne tient pas compte du principe de précaution et de notre droit constitutionnel à la santé et à un environnement sain.

L'inauguration par le conseil général du réseau internet haut débit aura lieu à la scène nationale de Foix
mercredi 14 octobre à 19h.

Nous vous invitons à venir nombreux au rassemblement devant l'Estive, à partir de 18h pour faire entendre notre opposition tant que l'innocuité de ces technologies n'est pas prouvée

collectif.niwimaxniwifi@laposte.net

Blog: <http://www.ariegehautdebit.com/>

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique